



N°148

CIRCULAIRE PÉTROLE

LE 21 JUIN 2019

**Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation
OU régression sociale de la branche Pétrole**

Le 07 juin dernier, s'est déroulée une énième réunion afin d'établir cette commission. Celle-ci doit, lors de sa mise en place, permettre d'étendre les accords de branche, vérifier les accords d'entreprises selon les termes de la loi, et établir les règles du dialogue social de branche.

Bien entendu, aucune avancée pour les salariés. La chambre patronale et les OS complaisantes (CFDT, CFE-CGC, UNSA) trouvent quant à elles, cet accord signable en l'état avec des droits rabotés.

Mais de qui se moque-t-on ?

Lors de l'ouverture de cette négociation en 2018, l'UFIP avait pourtant annoncé une négociation loyale et à droit constant. Une fois de plus, nous constatons une interprétation différente :

- Réduction du nombre de représentants de salariés à la négociation salariale de branche.
- Réduction du nombre de représentants de salariés aux ouvertures et clôtures de négociation.

La chambre patronale et les majors du Pétrole sous couvert d'avoir moins de Raffineries, **qu'ils ont par choix stratégiques fermé (-8 raffineries en 10 ans)**, décident et veulent imposer la réduction du nombre de représentants de salariés. Et pourtant, l'effectif ne cesse de croître. Celui-ci est passé de 26 493 en 2013 contre près de 32 000 salariés en 2019.

Les droits des différents salariés du pétrole (Dépôts, Avitaillement, Raffinage, pipers, huiles, gaziers, sièges sociaux...) devant être préservés, ces négociations ne doivent donc pas être prises au dessus de la jambe. Pour nous faire entendre, remonter vos revendications et garantir vos droits, nous devons être en nombre suffisant dans cette commission. Malheureusement, **la chambre patronale trouve encore des syndicats une fois de plus trop pressés pour signer une régression sociale sous couvert de ne pas bloquer la négociation de branche !**

Nous concernant, nous ne signerons pas un tel texte !

Pour Force Ouvrière, la défense des salariés est et restera toujours notre priorité !